

LES RYTHMES SCOLAIRES



**Votre école
s'implique dans un
Projet Éducatif
Territorial
(PEDT)**

L'enfant
est suivi
d'un temps
à l'autre.

Un contrôle
du casier
judiciaire de
l'intervenant.

Un suivi
sanitaire de
votre enfant.

Un référent par site,
interlocuteur
privilegié des familles
et des enseignants.

Des
acteurs
éducatifs
concertés.

L'enfant est
respecté
dans son
rythme.

Votre collectivité s'engage à assurer la sécurité de vos enfants dans le cadre d'un projet conventionné avec